



COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 septembre 2019

Le Conseil municipal, s'est réuni le jeudi 5 septembre 2019 à 20h au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Régis MARCEAU, Maire.

Présents : Mmes BARTHE, BAVEREL, BUTTEFEY, FAIVRE, GIROD, RACINE, ROGEBOZ et TEMPESTA, M. BACHETTI, BILLOT (Arrivée à 20h55), COTE-COLISSON, GRESSET, LONCHAMPT, MARCEAU, PETIT et VIVOT.

Représentés : M. BILLOT ayant donné pouvoir à M. COTE-COLISSON.

Absents : Mme RENAUD, M. PALMA.

Excusé : M. LANDRY.

Mme BARTHE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2019.

M. le Maire rappelle les points adoptés lors de la séance du 4 juillet 2019.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2019.

2. Dissolution du budget annexe La Forge.

M. le Maire rappelle que par délibération n°2016-032 en date du 1^{er} mars 2016 le Conseil municipal a approuvé la création d'un budget annexe pour l'opération d'aménagement, qui sera dénommée la Forge. L'ensemble des opérations comptables étant réalisées, il est nécessaire de procéder aux démarches de fin d'opération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- constate la fin de l'opération d'aménagement,
- dissout le budget annexe dénommé La Forge une fois toutes les écritures comptabilisées,
- demande la clôture du dossier fiscal.

3. Adoption du compte administratif 2019 du budget annexe La Forge.

Le Conseil municipal, après s'être fait présenté le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré, prend connaissance du compte administratif du budget La Forge pour l'exercice 2019, dressé par M. le Maire, tel que détaillé ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté						
Opérations de l'exercice	61 406,00	61 406,00			61 406,00	61 406,00
TOTAUX	61 406,00	61 406,00			61 406,00	61 406,00
Résultats de clôture	0,00				0,00	
Restes à réaliser						
TOTAUX cumulés	61 406,00	61 406,00			61 406,00	61 406,00
Résultats définitifs	0,00		0,00		0,00	

M. le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne acte à M. le Maire de la présentation faite du compte administratif, constate pour la comptabilité les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats tels que définis ci-dessus.

4. Adoption du compte de gestion de M. le Receveur du budget annexe La Forge pour 2019.

Le Conseil municipal :

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2019, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 août 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

- **Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

5. Versement d'une participation à NEOLIA pour l'adaptation complémentaire de 3 logements aux normes PMR.

M. le Maire indique au préalable que l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune. L'article L2254-4 du même code précise que : *« [...] Les communes [...] doivent, par des subventions foncières, permettre la réalisation des logements sociaux nécessaires à la mixité sociale des villes et des quartiers. »*

Enfin, l'article L2311-7 du CGCT précise que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

M. le Maire rappelle que dans le cadre des démarches entreprises par la commune de Doubs auprès de NEOLIA pour la réalisation d'un programme immobilier en accession modérée et à vocation de logements sociaux, il avait été demandé que plusieurs logements bénéficient d'une adaptation complémentaire au titre des normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. A cet effet, la commune de Doubs s'était engagée à participer au financement du surcoût de cette adaptation.

Le projet de NEOLIA, dont la phase de préparation est à présent terminée, a atteint désormais une phase de réalisation pour laquelle il apparaît nécessaire que les engagements réciproques des parties soient formalisés dans une convention.

En conséquence, une convention a été établie présentant de manière précise le préambule, l'objet de la participation, le montant du coût d'adaptation (48 729,78 €), l'engagement du bénéficiaire, les modalités de versement, la prise d'effet et la résiliation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve, après en avoir pris connaissance, la convention de participation à NEOLIA portant sur le versement d'une somme de 10 000 €,
- autorise M. le Maire ou Mme la Première adjointe à la signer,
- inscrit les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2019.

6. Réseau de voies cyclo-piétons – Acquisition des parcelles AB 313 et AB 316 auprès de NEOLIA.

M. le Maire rappelle que par la délibération n°2018-080 du 25 septembre 2018, le Conseil municipal a approuvé la cession des parcelles AB 73 et AB 74 à NEOLIA avec notamment la revente à la commune d'une bande de terrain d'une surface maximale de 300m² destinée à la réalisation de la fin de la piste cyclable de la rue du Puits.

L'opération de bornage a eu lieu le 22 mai 2019. Elle a permis l'identification des parcelles AB 313 (3m²) et AB 316 (135m²) à récupérer par la commune.

Les échanges avec NEOLIA ont conduit à la fixation d'une acquisition gratuite pour la commune de Doubs pour la surface en question.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve l'acquisition à titre gratuit des parcelles AB 313 (3m²) et AB 316 (135m²),
- dit que les frais de notaire seront à la charge de la commune,
- autorise M. le Maire ou Mme la Première adjointe à signer l'acte authentique d'acquisition et tout autre document.

7. Annulation de la délibération n°2019-042 du 16 mai 2019 portant désaffectation et déclassement d'une emprise appartenant au domaine public située entre les parcelles AA 44 – Champ du Clos d'une part et AA 326 et 327 – Le Village Nord d'autre part.

M. le Maire indique que la commune de Doubs est propriétaire d'un terrain d'emprise accessoire à la voirie communale de la rue Basse, situé entre les parcelles AA 44 – Champ du Clos d'une part et AA 326 et 327 – Le Village Nord d'autre part. Le caractère non – carrossable du terrain d'emprise accessoire à la voirie communale de la rue Basse n'est pas suffisant pour justifier de l'absence de fonction de desserte ou de circulation à l'usage direct du public.

En conséquence, le déclassement du terrain d'emprise accessoire à la voirie communale n'est pas faisable sans enquête publique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- maintient l'annulation des délibérations n°2018-094 du 15 novembre 2018 et n°2018-097 du 21 décembre 2018 basées sur l'hypothèse erronée de l'existence d'un chemin rural,
- annule la délibération n°2019-042 du 16 mai 2019 portant désaffectation et déclassement d'une emprise appartenant au domaine public située entre les parcelles AA 44 – Champ du Clos d'une part et AA 326 et 327 – Le Village Nord d'autre part.

8. Cession des parcelles AA 321 et AA 327 – Le Village Nord à NEOLIA.

M. le Maire rappelle que par la délibération n°2018-098 du 21 décembre 2018, le Conseil municipal a approuvé le principe d'une cession à NEOLIA des parcelles AA 321 et AA 327 pour la somme de 290 000 € et autorisé M. le Maire à signer un compromis de vente.

Plusieurs conditions suspensives figurent dans le compromis.

NEOLIA a obtenu son autorisation d'urbanisme, qui est purgée du délai de recours des tiers.

Un accord écrit d'ENEDIS, pour le déplacement de la ligne électrique passant dans l'angle des terrains, a été obtenu.

L'obtention par NEOLIA des agréments prévus pour les logements sociaux auprès du Département est prévu au cours du mois de septembre 2019.

L'avis de France Domaine a été sollicité et obtenu en date du 28 janvier 2019.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve la cession à NEOLIA des parcelles AA 321 et AA 327 d'une surface totale de 7 783 m² au prix de 290 000 €,
- autorise M. le Maire ou Mme la Première Adjointe à signer l'acte authentique de vente et tout document nécessaire,
- transmet la présente délibération à NEOLIA, ainsi qu'à l'Office Notarial de Joux.

9. Rénovation des vitraux de l'église – Choix du titulaire.

M. le Maire rappelle que par délibération n°2019-057 du 4 juillet 2019, le Conseil municipal a approuvé la déclaration sans suite pour motif de redéfinition du besoin du pouvoir adjudicateur du lot n°6 – Vitraux et a autorisé M. le Maire à lancer une nouvelle mise en concurrence sous la forme d'une procédure adaptée.

Une mise en concurrence a donc été lancée en date 9 juillet 2019.

Au 31 juillet 2019, la commune de Doubs a reçu 1 offre.

Le rapport d'analyse des offres a été établi en date du 2 août 2019.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- retient l'offre de la société ART VITRAIL pour la somme de 63 015 € HT,
- mandate M. le Maire pour signer le marché.

Arrivée de M. BILLOT.

10. Finances – Suivi d'exécution.

• **Exécution des budgets Général, Eau et Bois**

M. le Maire fait présentation de l'exécution des budgets et de l'identification de variables positives et négatives.

- Budget général :

Nouvelles recettes et baisses de dépenses : 503 252 €	Nouvelles dépenses et baisses de recettes : 52 407 €
Economie DMO: 26 000 €	Relevage de tombes: - 1 820 € (15K€ déjà inscrits)
Economie FPIC: 3 384 €	Entretien de voirie: + 2 800 €
Droits de mutation: - 12 277 €	Suppression du versement du budget Eau: 35 000 €
TLPE: - 1 000 €	Subvention à NEOLIA pour logements PMR (Acompte): - 5 000 €
FCTVA (E-I): + 6 924 €	Travaux de voirie (Invest.): + 2 460 €
Economie pistes cyclables: 14 760 €	Electrification projet NEOLIA rue du Puits: - 5 327 €
Economie vidéo-protection: 25 000 €	
Subventions Département: 48 250 €	
DLTR – Grande Rue: 41 408 €	
Autres subv. (SYDED, Arch.): 15 865 €	
Economie acquisition terrain pistes cyclables NEOLIA: 13 500 €	
Vente terrains Artisans à NEOLIA: 290 000 €	
Emprunt CAF: 4 884 €	

M. le Maire précise que le solde des variables positives (503 252 €) et négatives (52 407 €) est de 450 845 €. Cette synthèse des variables permet d'envisager un arbitrage sur la réalisation d'opérations complémentaires sans remettre en cause le résultat positif de fin d'année.

• Voirie et pistes cyclables: 153 296 €

- Rue de l'Eglise: 57 350 €
- Extension du parking de l'Espace Rives du Doubs: 59 000 €
- Reprise piste cyclable en amont de l'Espace Rives du Doubs: 10 759 € (Annulée en fin de séance)
- Finition du parking du Moulin: 16 787 €
- Mise en enrobés de l'allée du Floeycal vers la nouvelle piste cyclable: 3 700 €
- Maîtrise d'œuvre rues de la Chaussée, du Lycée et giratoire: 5 700 € (Etude d'avant-projets)

• Autres opérations: 23 200 €

- Remplacement des coques de poteau incendie (11 unités): 8 700 €
- Eclairage public (Rue du Taret, rue de la Valpré): 6 500 €
- Plantations sur ripisylve: 8 000 €

L'inscription d'opérations nouvelles pour plus de 175 000 € laisserait un solde en fin d'année de 275 000 €.

- Budget Eau :

Crédits disponibles: 160 227 €

- Article 2156 – Matériel et outillage: 10 000 €
- Article 2315 – Installations, matériels et outillages: 113 000 €
- Article 621 – Versement au budget général: 35 000 €
- Article 701249 – Redevance Agence de l'Eau: - 2 227 €

Ajustement des besoins : 19 350 €

- Chapitre 70 – Ventes d'eau: -11 350 €
- Article 61523 – Réseaux : -8 000 € (Travaux suite fuite).

Le solde des crédits disponibles et des besoins est de 140 877 €

M. le Maire précise que la capacité disponible du Budget Eau laisse la latitude à la commune de réaliser des travaux complémentaires sur son réseau d'eau potable pour 110 580 €.

- Rue de l'Eglise: 36 288 €
- Programme 2019: 74 292 €, détaillé comme suite
 - Rive de l'Oye: 44 231 €
 - Grande Oye (de la STEP à l'ancienne scierie): 24 961 €
 - Maîtrise d'œuvre: 5 100 €

- Budget Bois:

- **Budget Bois :**

M. SEIGNEUR précise qu'en raison des conditions climatiques, l'ONF a demandé aux communes de diminuer le volume des bois à couper sur 2019 et 2020. A cet effet, M. GIRARD, garde-forestier, a remis des propositions, qui impactent les inscriptions du budget annexe.

Ajournement de coupes: 19 150 €

- Prévente parcelle 16 (150m³) – Acompte de 30%: 3 150 €
- Petits bois sur parcelles 9 et 13: 12 000 €
- Petits bois sur parcelles 22 et non-soumises: 4 000 €

Produits de coupes à percevoir: 12 500 €

- Prévente parcelles 22 et NS – Solde de 70%: 8 500 €
- Chablis (80m³): 4 000 €

Solde: - **6 650 €**

Sur les dépenses, les modifications sont les suivantes :

Dépenses: - 6 760 €

- Frais d'exploitation: -10 000 €
- Il est aussi proposé de tenir compte de la nécessité de procéder à la mise en œuvre sur les accès de parcelles des tuiles récupérées au chantier de l'église pour 3 240 €

• **Mise à jour du Plan Pluriannuel d'Investissement pour l'exercice 2020**

M. le Maire présente le PPI pour 2020 sur la base des propositions présentées ci-dessus.

1) Capacité de financement : 1 112 020 €

- Résultat N-1 : 234 000 €
- Capacité d'autofinancement : 471 000 €
- FCTVA (Si 100% des dépenses Église en 2019) : 281 000 €
- Taxe d'aménagement : 100 000 €
- Amortissement : 24 000 €

2) Opérations de fin de mandat : 706 000 €

- Dette : 140 000 €
- Travaux Église : 516 000 €
- Opérations diverses : 50 000 €

3) Solde disponible : 406 020 €

4) Variantes supplémentaires : 171 000 €

- DETR 2020 sur travaux Église : 150 000 €
- Subvention CR BFC pour pistes cyclables

5) Solde disponible : 577 020 €

• **Plan de financement – Opération d'aménagement de voirie et pistes cyclables rue de la Chaussée et rue du Lycée.**

M. le Maire présente l'estimation prévisionnelle du budget.

- <u>Acquisition foncière chez les riverains</u>	46 000
<i>Largeur moy. 1 m sur 300 ml x 120 € / m²</i>	36 000
<i>Frais de bornage</i>	5 000
<i>Frais de notaire</i>	5 000
- <u>Travaux de voirie et pistes cyclables</u>	554 000
<i>Rue de la Chaussée (y c 52 000 € sur propriétés riveraines)</i>	264 000
<i>Giratoire rues de la Chaussée et rue du Lycée</i>	166 000
<i>Rue du Lycée</i>	124 000
- <u>Autres travaux</u>	183 000
<i>Enfouissement réseaux secs par SYDED</i>	150 000
<i>Reprise enrobés autour du rond-point Chemin du Train</i>	33 000
- <u>Frais d'opération</u>	17 800
<i>Maitrise d'œuvre</i>	15 300
<i>Autres frais</i>	2 500

Estimation totale : 800 800 €

11. Travaux d'extension du parking de l'Espace Rives du Doubs – Plan de financement – Demande de subvention.

M. le Maire indique que dans le cadre du programme de mandat 2014-2020, la commune de Doubs souhaite intervenir en 2019 pour réaliser l'extension du parking de l'Espace Rives du Doubs, mettant fin ainsi à l'opération d'aménagement commencée avec la construction de la salle. Cette intervention portera sur la réalisation de 44 places de stationnement supplémentaires au début de la voirie d'accès à l'Espace Rives du Doubs. Le montant des travaux est estimé à 48 914,30 € HT, soit 58 679,16 € TTC.

Ces travaux peuvent faire l'objet de subventions de la part du Département. Un plan de financement a été établi.

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux d'aménagement :	48 914,30 €	Autofinancement :	34 240,01 €
		Département (30%) :	14 674,29 €
Total	48 914,30 €	Total	48 914,30 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 10 voix pour, 3 contre (MM. COTE-COLISSON et PETIT, Mme TEMPESTA) et 3 abstentions (Mmes BARTHE et BUTTEFEY, M. BILLOT) :

- approuve le programme de travaux d'extension du parking de l'Espace Rives du Doubs,
- s'engage à financer et réaliser l'opération citée ci-dessus,
- sollicite l'aide financière du Département telle que décrite dans le tableau ci-dessus,
- s'engage à réaliser les travaux dans les délais respectifs imposés par chaque financeur à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention,
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2019,
- mandate son Maire ou sa première Adjointe pour effectuer toutes les démarches et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

12. Travaux sur le réseau AEP 2019 – Choix du titulaire.

M. le Maire rappelle que dans le cadre des moyens disponibles au sein du Budget Eau, il a été décidé de lancer une mise en concurrence visant à intervenir sur le réseau de distribution en Eau Potable Rive de l'Oye, rue des Sauges et dans le secteur de la Grande Oye.

A cet effet, une étude préalable et un dossier de consultation des entreprises a été établi par le bureau d'études BEJ SAS. La mise en concurrence a été lancée le 18 juillet 2019. Au 27 août 2019, date limite de réception des offres, la commune de Doubs a reçu 5 offres. Un Rapport d'Analyse des Offres a été établi en date du 3 septembre 2019.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 15 voix pour et une abstention (Mme FAIVRE) :

- approuve le choix de l'entreprise DE GIORGI pour la somme de 57 660,90 € HT pour les tranches ferme et optionnelle n°1 correspondant à la Rive de l'Oye et à la Grande Oye,
- autorise M. le Maire ou Mme la Première adjointe à signer le marché,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2019.

13. Travaux d'extension du parking de l'Espace Rives du Doubs - Choix du titulaire.

M. le Maire rappelle que depuis plusieurs années, l'extension du parking de la salle de l'Espace Rives du Doubs fait partie des opérations envisagées dans le cadre du projet de mandat. Il n'a jamais été possible jusqu'à présent de réaliser cette opération. L'identification de moyens supplémentaires au sein du Budget général permet d'envisager cette opération sur l'exercice 2019.

A cet effet, une étude préalable a été réalisée. Une mise en concurrence simplifiée a été organisée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 10 voix pour, 3 contre (MM. COTE-COLISSON et PETIT, Mme TEMPESTA) et 3 abstentions (Mmes BARTHE et BUTTEFEY, M. BILLOT) :

- approuve le choix de l'entreprise VERMOT TP pour la somme de 58 697,16 € HT,
- autorise M. le Maire ou Mme la Première adjointe à signer le marché,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2019.

14. Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'aménagements de voirie rue de la Chaussée et du Lycée – Choix du titulaire.

M. le Maire indique que dans le cadre de la poursuite des aménagements de sécurité et du développement du réseau de voies douces, la commune de Doubs a décidé de programmer la préparation des travaux d'aménagements de voirie rue de la Chaussée et du Lycée et du carrefour entre ces deux rues.

A ce titre, n'ayant pas les compétences en interne pour réaliser cette opération, il a été procédé au lancement d'une mise en concurrence pour le choix d'une mission de maîtrise d'œuvre. 5 candidats ont été destinataires du dossier de consultation en date du 24 juillet 2019. Au 27 août 2019, la commune de Doubs a reçu 3 offres. Le rapport d'analyse des offres a été établi en date du 28 août 2019.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- retient l'offre de la société B.E.J. SAS pour une rémunération forfaitaire de 4 743 € HT de la phase APS à APD, puis à un taux de 2,17% pour la phase PRO à AOR, soit un total prévisionnel de 15 810 € HT,
- mandate M. le Maire pour signer le marché.

15. Budget général – Décision modificative n°2.

M. SEIGNEUR indique que l'exécution du Budget général depuis son adoption au mois de mars a permis d'identifier de nouvelles écritures à inscrire tant en dépenses qu'en recettes dans les deux sections.

Dépenses de fonctionnement: -20 073 €

605 – Achats de matériels, équipements, terrains :	-15 000 €
60632 – Fourniture de petit équipement :	8 700 €
615231 – Entretien de voirie :	2 800 €
615232 – Entretien de réseaux :	-4 500 €
739223 – FPIC :	-3 384 €
022 – Dépenses imprévues :	94 183 €
023 – Virement à la section d'investissement :	-111 872 €

Recettes de fonctionnement: -20 073 €

70872 – Remboursement par budget annexe :	-35 000 €
73224 – Droits de mutation sur les transactions à titre onéreux :	12 777 €
7368 – Taxe Locale sur la Publicité Extérieure :	1 000 €
744 – FCTVA :	1 650 €

Dépenses d'investissement: 277 019 €

20422 – Subventions d'équipements versés – Bâtiments et installations :	5 000 €
2116 – Cimetières :	16 820 €
2118 – Autres terrains :	1 500 €
2121 – Plantations :	8 000 €
2151 – Réseaux de voirie :	33 706 €
21534 – Réseaux d'électrification :	10 403 €
2315 – Immobilisations en cours – Installations techniques :	76 590 €
020 – Dépenses imprévues :	140 000 €

Recettes d'investissement: 277 019 €

10222 – FCTVA :	5 274 €
1323 – Département :	48 250 €
1328 – Autres subventions :	14 000 €
13258 – Subventions d'autres groupements :	1 865 €
1341 – DETR :	41 408 €
1388 – Autres subventions :	-17 000 €
1641 – Emprunt :	4 884 €
165 – Cautions :	210 €
021 – Virement à la section d'investissement :	-111 872 €
024 – Produits de cession :	290 000 €

M. le Maire indique que les crédits prévus pour élargir la piste cyclable devant l'Espace Rives du Doubs seront affectés différemment.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte la décision modificative n°2 au Budget général telle que présentée ci-dessus.

16. Budget Eau – Décision modificative n°1.

M. SEIGNEUR précise que la réalisation d'un programme d'investissement en renouvellement du réseau AEP nécessite de procéder à des adaptations des inscriptions budgétaires.

Dépenses d'exploitation: -10 912 €

61523 – Réseaux :	8 000 €
621 – Personnel extérieur au service :	-35 000 €

701249 – Redevance Agence de l'Eau :	- 2 21
023 – Virement à la section d'investissement :	18 313

Recettes d'exploitation: -10 912 €

7011 – Ventes d'eau :	-4 086 €
701241 – Redevance de pollution domestique :	-4 882 €
7064 – Location de compteurs :	- 2 381 €
7588 – Autres :	139 €
773 – Mandats annulés :	298 €

Dépenses d'investissement: -17 195 €

2315 – Immobilisations en cours :	17 195 €
-----------------------------------	----------

Recettes d'investissement: -17 195 €

10222 - FCTVA :	-1 120 €
021 – Virement de la section de fonctionnement :	18 313 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte la décision modificative n°1 au Budget Eau telle que présentée ci-dessus.

17. Budget Bois – Décision modificative n°1.

M. SEIGNEUR précise que les conditions climatiques favorisant le développement des scolytes vont entraîner la mise sur le marché de volume important de bois. Les Communes Forestières et l'ONF ont demandé aux communes de réduire le volume de bois à commercialiser sur l'année 2019. A cet effet, il est nécessaire de revoir les prévisions budgétaires en section de fonctionnement:

Dépenses de fonctionnement: -6 650 €

611 – Contrat de prestations de service avec entreprises :	-6 760 €
6522 – Reversement au budget général :	110 €

Recettes de fonctionnement: -6 650 €

7022 – Coupes de bois :	-6 650 €
-------------------------	----------

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte la décision modificative n°1 au Budget Bois telle que présentée ci-dessus.

18. Avenant n°2 au bail avec le Syndicat Pastoral de Doubs pour la période 2016 – 2024 – Parcelle A 586 – Crêt de la Rappe.

M. le Maire rappelle que la commune de Doubs est propriétaire de la parcelle A 586 – Lieu dit « Crêt de la Rappe » d'une surface de 67ha 03a 54ca m².
Par délibération n°2015-114 du 24 novembre 2015, le Conseil municipal a approuvé la passation d'un bail à ferme avec le Syndicat Pastoral de Doubs pour la période 2016 – 2024 sur une surface totale de 82ha 51a 17ca.
Par délibération n°2018-099 du 21 décembre 2018, le Conseil municipal a approuvé la cession à l'EARL Crêt de la Rappe d'une emprise de 1a 77a 35ca provenant de la parcelle A 586.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve un avenant au bail précité pour réduire la surface de la parcelle A 586 – Crêt de la Rappe à 65ha 26a 19ca,
- autorise M. le Maire ou Mme la Première adjointe à signer l'avenant au bail.

19. Examen d'une extension du service d'accueil de loisirs.

Mme ROGEBOSZ donne présentation du travail effectué sur le thème.

L'Accueil de Loisirs, confié à l'association Les Francas du Doubs, regroupe :

- Période scolaire :

Accueil de loisirs le matin de 7h30 à 8h30, le midi avec repas de 11h45 à 13h30 et le soir de 16h15 à 18h.

- Période extrascolaire :

Accueil de loisirs en journée de 3 semaines en juillet et 1 semaine fin août avec repas.

Après plusieurs mois de péripéties depuis l'automne 2018, la commune a été de nouveau sollicitée en mai 2019 sur la question d'un lancement d'un questionnaire sur l'extension du service d'accueil périscolaire. Le questionnaire a été distribué en juin, les résultats nous ont été transmis le 25 juin et les parents d'élèves à l'origine du questionnaire ont été reçus le 6 juillet.

Le questionnaire portait sur 3 thèmes :

- L'accueil le mercredi en journée pendant la période scolaire.
- L'extension horaire de l'accueil matin et soir en période scolaire
- La mise en place d'accueil à la semaine pendant les petites vacances scolaires.

Il a été indiqué aux parents d'élèves que le sujet serait abordé, après étude, avec M. le Maire pour une évocation en séance de Conseil municipal avant un retour vers eux au début du mois de septembre.

A cet effet, les représentants des Français (Mmes DORNIER et ANDRE) ont été reçus le 25 juillet, il ressort de cet entretien les éléments suivants :

- Par expérience, il y a toujours d'une différence à la baisse entre les effectifs intéressés dans le questionnaire et les effectifs réels fréquentant le service.
- Des expérimentations sont possibles sur le mercredi pendant une période entre vacances ou sur les petites vacances scolaires.
- Il faut informer les parents intéressés et leur indiquer des le départ qu'en deça d'un seuil-plancher d'inscription ou de fréquentation l'expérimentation ne pourra se mettre en place.
- Il n'y a pas de soutien de la CAF sur le Contrat Enfance Jeunesse de la commune, mais un suivi sur la PSU pour les parents.
- Les Français n'ont pas de problèmes pour trouver le personnel en cas d'expérimentation sur les petites vacances.
- Un certain niveau de fréquentation doit être atteint pour considérer l'expérimentation comme satisfaisante.
- Le suivi régulier des inscriptions doit permettre de prendre une décision sur la tenue de l'expérimentation ou pas.

Des 3 thèmes sur lesquels les parents ont été interrogés, l'organisation d'un accueil de loisirs pendant les petites vacances est le mieux adapté à une expérimentation.

Il semble qu'il soit plus difficile de revenir en arrière pour les mercredis ou pour l'allongement de l'accueil matin et soir en raison du degré d'engagement que cela implique et de l'insuffisance d'informations.

Mme DORNIER avait anticipé notre demande et mis au point un budget supplémentaire intégrant :

- La réalisation d'un essai d'accueil d'une semaine pendant les vacances de la Toussaint, de Février et de Pâques pour 15 enfants.
- L'ajout d'1/2 heure d'accueil périscolaire le soir de 18h à 18h30 en année complète.

Extension	Coût actuel	Nouveau coût	Part Familles	Reste à charge communal
1 semaine pendant 3 petites vacances	0 €	8 677 €	2 393 €	5 088 €
1/2 heure en + le soir sur année complète	114 520 €	117 461 €	68 282 €	35 524 € (- 1 219 €)

Mme ROGEBOSZ informe le Conseil que les accueils périscolaires du secteur ont les horaires suivants :

- Houtaud : 7h30-8h15 et 16h-18h15
- Vuillecin : 7h-8h30 et 16h30-18h30
- Pontarlier : Rien le matin et 16h30-18h avec une réflexion pour un allongement le soir.
- Sombacour : 7h-9h et 16h-18h30.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 13 voix pour, une contre (Mme BAVEREL) et 2 abstentions (Mme BUTTEFEY, M. BACHETTI) :

- **approuve la mise en place, à titre expérimental, sur l'année scolaire 2019 – 2020 d'un accueil de loisirs d'une semaine durant les périodes de congés scolaires de la Toussaint, de Février et de Pâques, à hauteur de la capacité d'accueil de deux animateurs (environ 15 places),**
- **précise que si la capacité d'accueil maximal pour une semaine donnée n'est pas atteinte, l'expérimentation sera annulée,**
- **décide le lancement d'un questionnaire sur les besoins en accueil périscolaire.**

La séance est levée à 00h00.

Fait à Doubs, le 6 septembre 2019.

Le Maire,
R. MARCEAU